Ecrans paysagers existants et à créer afin d'intégrer les futures serres dans leur environnement

Sur la photo aérienne ci-contre (source: Géoportail) il est possible de voir les écrans paysagers existants dans un environnement proche de la parcelle projet.

Clémentiniers de Corse

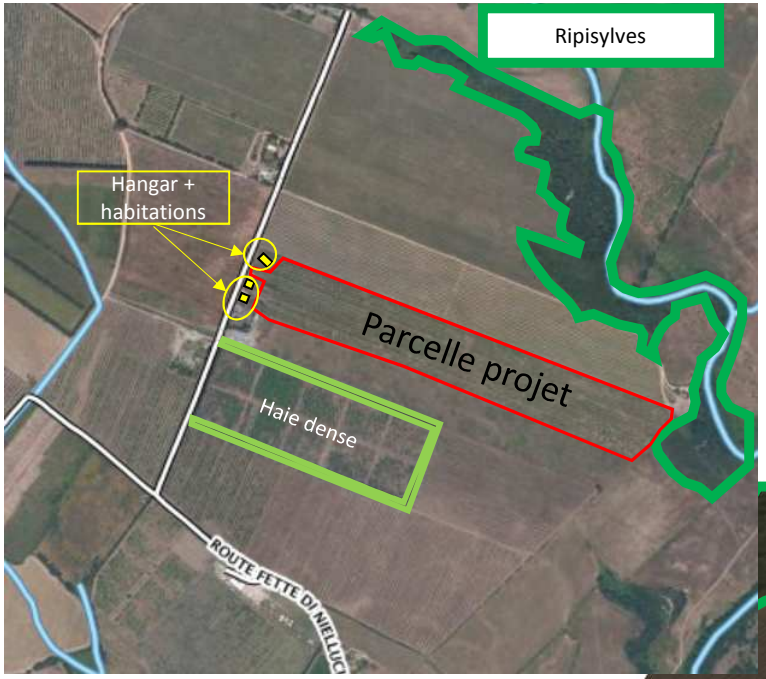

Insertion visuelle du futur projet dans son environnement paysager avec les écrans existants et à créer.

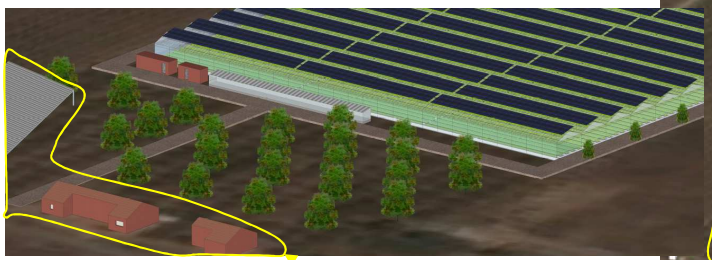

Projet de serres agricoles **Demande d'examen au cas par cas**	**Demande de compléments** **Dossier n°09417P007**	**Adresse du projet:** 470 route de Sainte Hélène 20240 Ghisonaccia	**Echelle: N/A** **02/2017**

Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Corse,
Service de la Biodiversité, de l'Eau et du Paysage (SBEP)
Division Sites, Paysage et Evaluation des Impacts (DSPEI)
A l'attention de Mme Agnès SAVIGNAC

Ghisonaccia, le 16/02/2017

Vos réf. : DREAL/SBEP/DSPEI/AS/2017/n°042
F09417P007
Objet : Engagement des porteurs du projet « créations de serres agricoles dotées en toiture de panneaux photovoltaïques » à Ghisonaccia, à réaliser un inventaire sur les Tortues d'Hermann.

Madame, Monsieur

Conformément aux entretiens téléphoniques avec Mme Malacrino concernant le projet cité en références, nous vous prions de bien vouloir noter que nous nous engageons, messieurs ROSSI Joël et Stéphane, en tant que porteurs du projet de construction de serres photovoltaïques sur la commune de Ghisonaccia, à procéder à la réalisation d'un inventaire sur les Tortues d'Hermann en suivant le protocole standardisé d'inventaires pour les prospections.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces projets vont candidater à l'appel d'offre de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) dit ZNI 2 ; les dossiers de candidature devront être impérativement déposés au 16 juin 2017, autorisations d'urbanisme obtenues.

Nous saurons donc si ces projets sont lauréats aux alentours du mois de décembre 2017, et, prévoyons de réaliser l'inventaire faunistique relatif à la Tortue d'Hermann au printemps (d'avril à juin) 2018, soit quelques semaines avant le début de la construction des deux serres.

Par ailleurs nous nous engageons à ce que, en fonction des conclusions de cet inventaire, les modifications nécessaires soient apportées à la demande initiale de Permis de Construire (et donc au projet lui-même) en termes de mises en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur la faune des Tortues d'Hermann (si cela est nécessaire).

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble des informations demandées et vous garantissant notre engagement à mener cet inventaire et à ajuster notre projet si la préservation de la tortue d'Hermann le nécessite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre très sincère considération.

Joël ROSSI

Stéphane ROSSI

URBASOLAR - 75, Allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 Montpellier Cedex 2 - France
Tel : + 33 4 67 644 644 - Fax : +33 4 67 837 931
www.urbasolar.com
SAS au capital de 2 068 416 € - SIRET 492 381 157 00113 Montpellier – Code APE 7112B

urbasolar

Direction régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Corse,

Service de la Biodiversité, de l'Eau et du Paysage (SBEP)

Division Sites, Paysage et Evaluation des Impacts (DSPEI)

A l'attention de Mme Agnès SAVIGNAC

Montpellier, le 17/02/2017

Vos réf. : DREAL/SBEP/DSPEI/AS/2017/n°042
Nos réf. : F09417P007
Objet : Réponses à la demande de compléments relatifs à l'examen au cas par cas (article R122-3 du code de l'environnement) - Dossier n°F09417P007

Madame, Monsieur

Ce courrier fait suite à votre demande de compléments en date du 10 Févier dernier dans le cadre de l'examen au cas par cas (article R122-3 du code de l'environnement), dossier n°F09417P007, pour la demande de créations de serres agricoles dotées en toiture de panneaux photovoltaïques à Ghisonaccia.

Vous nous informez que certaines rubriques seraient incomplètes. Veuillez donc s'il vous plait trouver ci-après des compléments d'informations qui, nous espérons, satisferont à vos demandes :

- ✓ Sur la biodiversité : veuillez s'il vous plait trouver ci-joint notre courrier d'engagement écrit et signé.
- ✓ Sur les besoins en eau : La ferti-irrigation des cultures de fraisiers, nécessitera 4 000 mètres cube par hectare et par an avec une répartition de :
- 500 m3 en janvier,
- 1500 m3 en février,
- 1500 m3 en mars,
- Et environ 500 m3 en avril pour les gouttières de plants les plus tardifs.

Pour l'irrigation des fraises en hors sol, un système de gouttes a gouttes espace de 15 cm par bac de culture sera privilégié. L'arrosage de la culture de fraises en hors sols correspond à environ 2 à 6 minutes par heure pendant la période février mars, en fonction de la température extérieure et de l'ensoleillement.

Les amandiers seront irrigués naturellement (possible épandage du surplus des fraisiers).

- ✓ Sur les mesures qui seront mises en œuvre pour l'insertion paysagère du projet, en pièces jointes, vous trouverez des visuels sur lesquels sont représentés les écrans paysagers constitués en visuels :

- au nord par des ripisylves constituant un écran végétal,
- à l'Est, le verger d'amandiers préservé,
- à l'Ouest, des habitations, un hangar, ainsi qu'une future plantation d'arbres fruitiers (pêchers/poiriers) et clémentiniers de Corse qui seront alors plantés par les exploitants,
- au Sud, des haies de la parcelle BE 14 ainsi que des Clémentiniers Corse qui seront alors plantés par Messieurs Rossi le long de chaque bloc de serres.

Ainsi les aménagements paysagers existants et ceux qui seront créés intégreront de manière efficace les blocs de serres dans leur environnement. Par ailleurs il est très important de noter que les serres, qui constitueront pour chacun des exploitants agricole, leur outil principal de production agricole, induit la nécessité de ne pas réduire la taille de ces outils agricoles sous peine de diminuer de manière trop impactante le rendement de la production agricole des exploitants.

- ✓ Enfouissement de la ligne HTA : Malheureusement, l'équilibre financier ne permettra pas d'assumer une charge financière aussi importante que l'enfouissement d'une ligne du réseau public.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations et restant à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Alexandra DIGARD

Chargée d'Urbanisme